

NOTE SYNTHÉTIQUE

BUDGETS PRIMITIFS 2022

CIAS de la Communauté des communes MACS

Conformément aux dispositions combinées des articles L. 2313-1 et L. 2121-12 du code général des collectivités territoriales, une note explicative de synthèse doit être annexée au budget primitif.

Le contexte étant connu lors de ce débat préalable les budgets primitifs 2022 sont globalement conformes aux orientations budgétaires débattues en conseil communautaire dans les délais légaux.

En 2022, pour la troisième année, le CIAS de MACS dispose d'un budget principal et d'un budget annexe.

Depuis le budget 2021, les dépenses d'investissement du SAAD seront désormais réalisées par le budget principal du CIAS. Dans un deuxième temps, dans le but d'afficher le coût réel de chaque activité, le CIAS facturera au SAAD ces charges.

La présente note de synthèse rappelle les événements significatifs et les points forts détaillés dans le cadre des orientations budgétaires 2022. Elle présente ensuite, sur chaque budget du CIAS, le tableau récapitulatif des montants par chapitres soumis au vote des budgets primitifs en comparaison des budgets de l'année précédente.

Titre I – BUDGET PRINCIPAL DU CIAS

Pour rappel, le principal domaine de compétence du budget principal du CIAS est la « gestion des aires d'accueil des gens du voyage » du territoire de la Communauté de communes en y menant des missions d'accueil des voyageurs en demande de stationnement, d'entretien des équipements et d'accompagnement et d'éducation des voyageurs accueillis.

Ce budget principal inclus également des charges de direction et d'administration générale du CIAS ainsi que tout projet d'action sociale en dehors du fonctionnement du service d'aide à domicile.

Les recettes du budget principal du CIAS ont augmenté afin de permettre la mise en œuvre de la réorganisation dont les grands principes ont été adoptés de manière conforme en septembre 2021 entre la communauté de communes et le CIAS. La subvention d'équilibre 2022 a été augmenté à hauteur de : 1 435 000 €

- Amélioration de la dotation pour le budget de fonctionnement des Gens du voyage
- Recrutement de deux postes d'encadrement intermédiaire, un sur le parcours Résidentiel (budget principal) et un sur le parcours Autonomie (budget annexe SAAD).
- Augmentation du budget de formation sur le SAAD.

La subvention de MACS en 2022 permettant l'équilibre du budget du CIAS et du SAAD est attribuée pour un montant de 1 435 000 € (contre 1 275 000 € en 2021).

Fonctionnement

Chapitre voté	Libellé	2021	2022
011	Charges à caractère général	190 570,15	316 224,24
012	Charges de personnel et frais assimilés	473 650,00	535 325,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 030,00	37 000,00
65	Autres charges de gestion courante	854 386,32	823 016,17
66	Charges financières	500,00	1000,00
67	Charges exceptionnelles	100	1 410,00
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	1700	0,00
Total dépenses		1 524 936,47	1 713 975,41
002	Résultat reporté de fonctionnement	22 636,47	0,00
70	Produits de services, du domaine et ventes diverses	49 000,00	65 870,02
74	Dotations, subventions et participations	1 438 200,00	1 593 000,00
75	Autres produits de gestion courante	100,00	0,00
77	Produits exceptionnels	10 000	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	5 000,00	0,00
Total Recettes		1 524 936,47	1 713 975,41
Solde de fonctionnement		0,00	0,00

Sur le plan des investissements, les principales dépenses d'équipement nécessaires aux aires des gens du voyage sont financées par la Communauté de communes de MACS. En revanche, trois opérations distinctes sont identifiées, créées et financées par le CIAS :

- Les investissements liés à l'administration générale
- Les investissements techniques et pédagogiques des aires des GDV
Il s'agit du matériel et de l'outillage nécessaires aux agents de terrain pour l'entretien régulier des aires mais aussi de travaux, des installations ou du matériel à des fins pédagogiques sur les aires.
- Les investissements nécessaires à l'activité du SAAD
 - Achat de 40 téléphones portables pour les agents de terrain
L'objectif est doter les agents de terrain d'un smartphone et donc d'avoir une information plus fiable pour les agents dès le 1^{er} mois de travail et non le 4^e comme c'est le cas actuellement.
 - Renouvellement de matériel informatique
Près d'une dizaine de postes informatiques, des ordinateurs portables vont être achetés pour renouveler le matériel et permettre de faire face à des perturbations de l'organisation sur des temps de crise ou de confinement.

Ces dépenses d'équipement sont financées sur les fonds propres du CIAS constitués antérieurement. Ces fonds propres sont identifiés sur le budget par le résultat d'investissement reporté qui se reconstitue par l'intermédiaire des amortissements annuels.

Investissement

Chapitre voté	Libellé	2021	2022
16	Emprunts et dettes assimilées	10 000.00	10 000.00
997	Service aide à domicile	26 000.00	49 220,00
998	Investissement technique GDV	20 000.00	7 500,00
999	Investissement administration générale	57 987.66	41 020,19
Total dépenses		113 987.66	115 220,19
001	Résultat reporté d'investissement	99 957.66	68 220,19
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 030.00	37 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0.00	0.00
16	Emprunts et dettes assimilés	10 000.00	10 000.00
Total Recettes		113 987.66	115 220,19
Solde investissement		0.00	0.00

Titre II – BUDGET ANNEXE DU SAAD

Ce budget est soumis à la nomenclature M22 applicable aux établissements publics sociaux et médicaux-sociaux. Le budget annexe du SAAD recoupe toutes les dépenses et les recettes de fonctionnement directement liées au service d'aide à domicile qui vise la mise en œuvre d'aide et d'accompagnement à domicile des personnes âgées ou en situation de handicap.

Conformément aux orientations budgétaires, le total des dépenses prévues s'élève en 2021 à 4,2 M€ tout comme en 2022. Cependant, des évolutions importantes ressortent d'une année à l'autre. Il est alors important d'en rappeler les éléments de variation.

Sur le chapitre 012, la masse a été estimée sur la base d'une activité évaluée en recette à hauteur de 138 156 heures et un taux de réalisation de 63.7%, ce qui correspond au taux réel de 2021.

Cet équilibre de section de fonctionnement n'a été possible que par le report de résultat 2021.

Fonctionnement

Chapitre voté	Libellé	2021	2022
011	Charges à caractère général	259 364.29	259 100.00
012	Charges de personnel et frais assimilés	3 892 337.36	3 901 880.00
016	Dépenses afférentes à la structures	77 100.00	85 750.00
Total Dépenses		4 228 801.65	4 246 730.00
002	Résultat reporté de fonctionnement	291 753.71	304 260,80
013	Atténuations de charges	90 000.00	0.00
017	Produits de la tarification	3 002 911.62	3 149 553,03
018	Autres produits de la tarification	843 136.32	792 916,17
019	Produits financiers et non encaissables	1 000.00	0.00
Total Recettes		4 228 801.65	4 246 730.00
Solde fonctionnement		0.00	0.00

En section d'investissement, seul le report N-1 est à financer en 2021. Le changement de méthode comptable entrainera l'extinction de cette section sur le SAAD.

Investissement

Chapitre voté	Libellé	2021	2022
001	Résultat reporté d'investissement	8 817.64	8 817.64
Total dépenses		8 817.64	8 817.64
10	Dotations, fonds divers et réserves	8 817.64	8 817.64
Total recettes		8 817.64	8 817.64
Solde investissement		0.00	0.00

Titre III - CONSOLIDATION BUDGÉTAIRE 2021

Le budget total du CIAS et du SAAD en investissement et fonctionnement s'élève en 2021 à plus de 5,8 M€.

Budget	Libellé	Budget primitif	Report de crédits	Total budget
07	CIAS	1 713 975,41	0.00	1 713 975,41
08	SAAD	4 246 730.00	0.00	4 246 730.00
Total Fonctionnement		5 960 705.41	0.00	5 960 705.41
07	CIAS	115 220.19	0.00	115 220.19
08	SAAD	8 817.64	0.00	8 817.64
Total Investissement		124 037.83	0.00	124 037.83
TOTAL		6 084 743.24	0.00	6 084 743.24